

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

1 Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

2 Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Les **subventions**.

MEMBRES FONDATEURS

- AXA
- Bellon S.A (Sodexho-Alliance)
- Crédit Agricole S.A.
- Vivendi
- Fimalac
- Danone
- Devanlay
- Fondation Électricité de France
- Indreco
- L'Oréal
- Michelin
- Shell France
- Parcs et Jardins de France
- Fédération Française du Bâtiment

Rejoignez-nous !

Grâce à vos dons, ce lieu calme et serein retrouvera toute sa splendeur et deviendra accessible à tous



1 don
=
1 reçu fiscal
=
1 économie d'impôt

Mairie de Fontevraud l'Abbaye
1, place des Plantagenêts – BP 34
49590 FONTEVRAUD L'ABBAYE
Tél : 02 41 51 71 21
Fax : 02 41 38 39 12

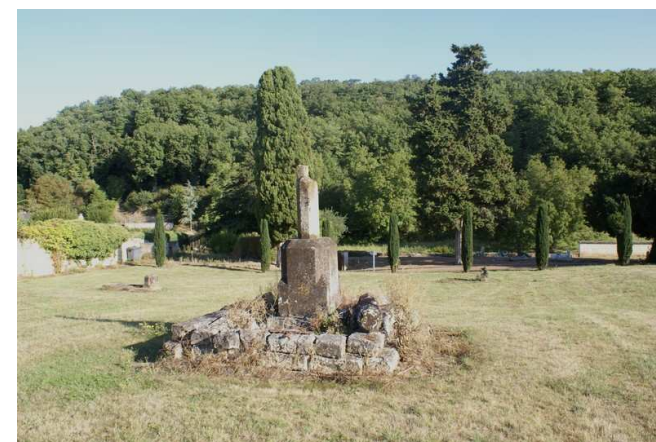
mairie@fontevraud-abbaye.fr
www.fontevraud-abbaye.fr

Fondation du Patrimoine
Délégation de Maine et Loire
6 bis rue des Arènes – BP 92331
49023 ANGERS Cedex 02
Tél/fax : 02 41 39 48 98

delegation-maine-et-loire@fondation-patrimoine.com
www.fondation-patrimoine.org



Soyons acteurs de la sauvegarde de notre patrimoine



Restauration
du mur d'enceinte et du
calvaire du cimetière des
détenus

Bon de souscription

Oui je fais un don pour aider à la restauration des murs et du calvaire du cimetière de Fontevraud l'Abbaye

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de "Fondation du Patrimoine - cimetière de Fontevraud "

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de : euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

- ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666€)

Pour les entreprises, votre don ouvre droit à une réduction, de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires. Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur la fortune ou de l'impôt sur les Sociétés

Nom ou société.....
Adresse :.....Code postal.....Ville :.....

Coupon réponse à renvoyer à l'adresse suivante :

Fondation du patrimoine - Délégation de Maine et Loire

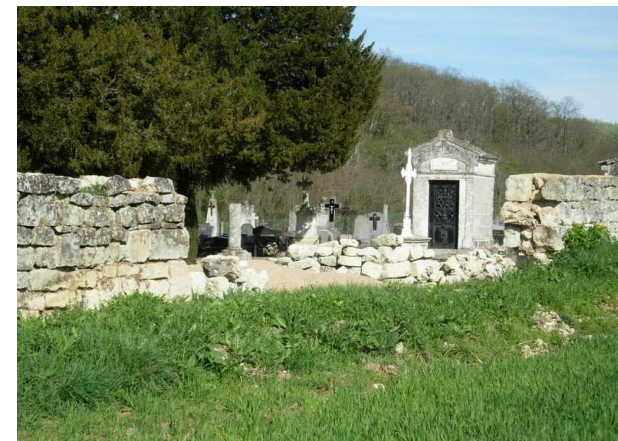
6 bis rue des Arènes – BP 92331 - 49023 ANGERS Cedex 02

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation départementale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion, évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le Revenu et de l'impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune.



La Fondation du Patrimoine s'associe à la restauration des murs du cimetière et du calvaire des détenus de Fontevraud l'Abbaye en mobilisant le mécénat de particuliers et d'entreprises par la présente souscription

La commune de Fontevraud l'Abbaye a ouvert en 1830 le cimetière actuel pour les inhumations

- de la population du village,
- des familles des gardiens de la Maison Centrale,
- et des prisonniers de la « Centrale » (sur une durée de 160 ans).

Si les deux premières populations étaient regroupées, la population carcérale était, elle, inhumée dans un secteur à part.

Le Ministère de la Justice a donc disposé de ce secteur, pour ses inhumations de prisonniers, cela, jusqu'en 1963.

A ce jour la commune de Fontevraud l'Abbaye souhaiterait donner un sens historique à cet ancien carré des détenus, des murs de clôture et son calvaire, la Maison centrale ayant marquée 160 ans de l'histoire de l'Abbaye et du village.

Les travaux seront réalisés par une entreprise d'insertion et dureront environ 18 mois.

La commune de **Fontevraud l'Abbaye** et la **Fondation du Patrimoine** ont décidé de lancer une souscription auprès de la population et des entreprises afin de restaurer cet ensemble.

Les dons ouvrent droit pour les particuliers à une réduction d'impôt de 66% ou de 75% pour ceux assujettis à l'Impôt sur la fortune et de 60% pour les entreprises*.

* dans la limite de 20% du revenu imposable pour les particuliers et de 5% du chiffre d'affaires pour les entreprises.

Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de cet édifice et profitez d'une réduction d'impôt